

Décision

Générale

colonial

Décision n° 97-373-1927 Secours.

n° 97-373-1927

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 décembre 1927

Numéro JO

n° 373 du 31/12/1927

Date du numéro

31 décembre 1927

TEXTE INTÉGRAL

le patron de boutre de 1re classe Odoa Harré, qui cesse ses fonctions en vertu d'une décision de ce jour, et qui compte 27 ans de services, aura droit, pour compter du 1er janvier 1928, à un secours annuel de 1.200 francs, payable par trimestre.